

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022**

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en  
séance extraordinaire ce 11 avril 2022 à 19 h  
à la salle communautaire**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

L'avis de convocation a été transmis aux conseillers absents : Joël Fontaine et Mathieu Henri.

Assistent également à la séance : Sylvie Tardif, greffière-trésorière.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Soumissions pour l'émission de billets - règlements nos 2019-198, 2020-209 et 2020-214
2. Financement - règlements nos 2019-198, 2020-209 et 2020-214
3. Fin d'emploi du directeur général
4. Nomination d'une directrice générale par intérim
5. Nomination d'une directrice générale
6. Soumission - tableau de pointage au dek hockey
7. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'aide financière via l'entente de développement culturel pour le projet d'animations dans les bibliothèques
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**2022-04-109 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-04-110 Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	11 avril 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 avril 2022
Montant :	620 500 \$		

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 avril 2022, au montant de 620 500 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ,

chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DU CARREFOUR DES LACS

53 600 \$	3,86000 %	2023
55 100 \$	3,86000 %	2024
56 900 \$	3,86000 %	2025
58 500 \$	3,86000 %	2026
396 400 \$	3,86000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,86000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

53 600 \$	3,91000 %	2023
55 100 \$	3,91000 %	2024
56 900 \$	3,91000 %	2025
58 500 \$	3,91000 %	2026
396 400 \$	3,91000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,91000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 600 \$	2,65000 %	2023
55 100 \$	3,15000 %	2024
56 900 \$	3,35000 %	2025
58 500 \$	3,50000 %	2026
396 400 \$	3,60000 %	2027

Prix : 98,51700 Coût réel : 3,92924 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU CARREFOUR DES LACS est la plus avantageuse;

Il est proposé par Roger East et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand accepte l'offre qui lui est faite de CD DU CARREFOUR DES LACS pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2022 au montant de 620 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2019-198, 2020-209 et 2020-214. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci. Adopté.

2022-04-111

**Résolution de concordance et de courte durée échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 620 500 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2022**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite emprunter par billets pour un montant total de 620 500 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2019-198	210 620 \$
2020-209	186 280 \$
2020-214	223 600 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2019-198, 2020-209 et 2020-214, la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 avril 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>53 600 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>55 100 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>56 900 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>58 500 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>60 200 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>336 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019-198, 2020-209 et 2020-214 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 avril 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. Adopté.

**2022-04-112 Fin d'emploi - directeur général**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la démission de Dominic Doucet à titre de directeur général et de mettre fin à son contrat de travail à compter du 19 avril 2022. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-04-113 Nomination d'une directrice générale par intérim**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la greffière-trésorière Sylvie Tardif soit nommée directrice générale par intérim à compter du 19 avril 2022 jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-04-114 Nomination d'une directrice générale**

Attendu que la municipalité a affiché le poste de directeur municipal;

Attendu les recommandations des membres du conseil présents aux entrevues de sélection;

Attendu que madame Joannie Lamothe a satisfait aux exigences de la municipalité au terme du processus;

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'informer madame Joannie Lamothe que sa candidature a été retenue aux fins d'occuper le poste de directrice générale à la municipalité de Saint-Ferdinand à compter du 3 mai 2022 pour une période d'essai de 6 mois et d'autoriser le maire Yves Charlebois à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, le document établissant les conditions de travail de la directrice générale. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-04-115 Achat d'un tableau de pointage - dek hockey**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter l'offre de Distribution Sports Loisirs pour la fourniture d'un tableau de pointage pour le dek hockey au montant de 5 375 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2022-04-116 Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière via l'entente de développement culturel pour le projet d'animations dans les bibliothèques**

Il est proposé par Roger East et résolu d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière via l'entente de développement culturel pour le projet d'animations dans les bibliothèques intervenu entre la Ville de Plessisville, la MRC de L'Érable et la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 4 personnes présentes à la période de questions.

**2022-04-117 Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 12. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.